

Le Premier Ministre

Paris, le - 7 MARS 2008

Cher Hubert,

Tu as bien voulu me faire part de la position de plusieurs de tes confrères sur les propositions de la Commission pour la libération de la croissance française présidée par Monsieur Jacques ATTALI qui portent sur les professions juridiques. Ayant pris connaissance avec la plus grande attention de ces remarques, je tenais à te communiquer les précisions suivantes.

Lors d'un séminaire le 1^{er} février dernier, le Gouvernement a défini la méthode de travail pour examiner les suites à donner au rapport de la Commission pour la libération de la croissance française.

Les Ministres organiseront une concertation avec les partenaires sociaux, les professionnels et les usagers sur les thèmes du rapport, et travailleront avec les parlementaires. S'agissant plus particulièrement des professions réglementées, ces concertations viseront à mener une révision des réglementations en vigueur, en vue d'assurer leur ouverture et leur dynamisme, dans le respect des intérêts des consommateurs et, plus précisément concernant les professions juridiques, des justiciables.

J'ai donc transmis ton courrier à Madame Rachida DATI, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, pour que ta contribution nourrisse les réflexions qui vont être menées dans ce cadre.

Demeurant à ton écoute, je te prie de croire, Cher Hubert, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Dei ty

F. Fillon

François FILLON

*Monsieur Hubert DEGAN
Président Fondateur du CSREP
18, rue du Bosquet
72000 LE MANS*

Références à rappeler : CAB-AL/EC-A026865.09